



## Travail sur un élevage Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille

Sur votre élevage, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés et de tous les intervenants sur votre élevage dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

Cette fiche s'adresse :

- aux élevages avec un seul chef d'exploitation et quelques contacts avec des personnes extérieures : voisins, famille, amis pour une entraide lors de chantiers culturels ou auprès des animaux (tri, prophylaxie, etc.) et des prestataires (vétérinaire, inséminateur, laitier, agent de pesée, technico-commercial, conseiller d'élevage, équarisseur, technicien d'un groupement de producteur, fournisseur, collecteur d'animaux, pareur...),
- aux élevages plus importants, qui ont régulièrement des contacts sur le lieu de travail : salariés, associés d'un GAEC, prestataires...

### Prévoir avant le travail

- ❖ **Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument : moyens d'hygiène** : savon liquide ou solution hydro-alcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules et sur les chantiers, essuie-mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels, outils et zones contact, dispositif de sécurité et une trousse d'urgence si le travail est isolé, réserve de masques jetables.
- ❖ **Prévoyez de communiquer les consignes à distance** avec vos salariés, associés, prestataires, voisins ... : e-mail, SMS, tableau d'affichage...
- ❖ **Repensez l'organisation du travail** avec les salariés ou les associés :
  - ✓ **définissez une personne référente par activité**, limitez les rotations de poste et favorisez les tâches réalisables de manière individuelle,
  - ✓ **désignez une personne "relais"** qui veillera à la mise en place des gestes barrières à adopter pour recevoir des prestataires extérieurs,
  - ✓ **limitez l'accès aux personnes extérieures** aux seuls lieux où ils doivent intervenir (prestataires, vétérinaires, agents de pesée, laitiers, livreurs d'aliments...).



# Travail sur un élevage

## Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



### ■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Organisez la journée** : privilégiez les activités physiquement couteuses en début de journée, afin de garder une vigilance nécessaire aux gestes barrière en fin de journée et anticipez le planning des activités afin de limiter le nombre de personnes sur l'exploitation de manière simultanée.
- ❖ **Anticipez l'organisation des chantiers** (prophylaxie, parage, ensilage, semis ...) pour favoriser la distanciation (au moins 2 mètres) entre les opérateurs, et évitez tous les regroupements.
- ❖ **Étalez / aménagez les horaires** afin d'éviter les regroupements dans les transports et / ou les entrées sorties de site.
- ❖ **Anticipez la co-activité pour laquelle votre présence est requise** comme l'intervention du vétérinaire (vêlage, prophylaxie du cheptel...), ou de l'agent de pesée :
  - ✓ **informez l'intervenant de l'organisation** et des mesures mises en place, notamment du référent de l'exploitation en charge de l'activité concernée,
  - ✓ **transmettez les informations nécessaires** à l'intervention en amont par voie numérique,
  - ✓ **gardez à disposition, pour vous et l'intervenant, les moyens d'hygiène** indispensables (point d'eau, savon liquide, papier à usage unique, sacs-poubelle pour les déchets...).
- ❖ **Anticipez la délégation d'activité pour laquelle votre présence n'est pas indispensable** (collecte de lait, insémination, livraison d'aliments, enlèvement d'animaux morts ...) par la mise en place d'une organisation spécifique avec vos interlocuteurs :
  - ✓ **transmettez les consignes d'intervention par SMS, e-mail, téléphone** ou encore pas le biais d'un tableau d'affichage, ne laissez pas de stylos à disposition,
  - ✓ **renseignez les intervenants avant leur arrivée sur les règles en place** dans le site d'accueil (ex : lieu où se trouve les animaux à inséminer, lieu où se trouve les animaux morts à retirer, silos d'aliments à remplir...),
  - ✓ **demandez aux intervenants de vous avertir** de leur heure de passage par téléphone, sms ou e-mail, cela vous permettra par exemple de préparer les animaux nécessitant une intervention,
  - ✓ **mettez à disposition des lingettes** pour nettoyer les poignées de portes, les poignées de tanks à lait... mais aussi les claviers d'ordinateur et souris pour tout ce qui concerne les formalités liées au suivi administratif des animaux,
  - ✓ **mettez à la disposition des intervenants extérieurs les moyens de se laver** et de se sécher les mains (point d'eau, savon liquide, essuie-tout, SHA, sacs poubelle pour les déchets...),
  - ✓ pour certaines activités comme la réception et le déchargement des animaux, dans la mesure du possible et selon le matériel des prestataires (camion bétailière...), **invitez le transporteur à rester dans sa cabine**. Dans ce cas, renseignez-le avant son arrivée sur les règles de (dé)chargement en place sur le site d'accueil et demandez-lui d'avertir de son heure d'arrivée par sms ou e-mail.



# Travail sur un élevage

## Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



### Réaliser pendant le travail

- ❖ **Respectez la distanciation** pour les personnes présentes sur l'exploitation (au moins 2 mètres).
- ❖ **Portez un masque** même en extérieur lors d'activités de travail communes avec un prestataire de service (agent de pesée, vétérinaire, inséminateur...), quand les tâches ne permettent pas de respecter la distanciation d'au moins 2 mètres. Portez un masque dans les espaces collectifs clos.
- ❖ **Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains régulièrement**, avant et après une intervention, ou encore lors d'échange de document.
- ❖ **Sur l'utilisation des outils et du matériel :**
  - ✓ **l'outillage et le matériel partagés doivent être nettoyés** à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et à la fin de la journée de travail, privilégiez les outils individuels.
  - ✓ **nettoyez régulièrement, et avant-après intervention, les zones communes** en contact régulier avec les mains : poignées de portes, matériel de traite, tank lait, élément de contention nécessitant une manipulation manuelle, claviers d'ordinateur et souris utilisés pour remplir les formalités administratives... Ne laissez pas de stylos à disposition.
- ❖ **Sur l'utilisation d'engins agricoles et de manutention :**
  - ✓ **privilégiez l'attribution d'un seul et unique véhicule ou machine par personne** ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, désinfectez le volant, les commandes, les poignées,
  - ✓ **aérez régulièrement la cabine**, désinfectez-vous les mains avant d'entrée et après y être sortie,
  - ✓ **limitez la présence en cabine** à une seule personne,
  - ✓ **mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage ou de dételage** des outils et le port du masque si vous travaillez en binôme.
- ❖ **Privilégiez l'utilisation individuelle des véhicules.** Si la présence de plusieurs personnes dans un même véhicule est nécessaire : limitez le nombre de passagers, portez un masque sur tout le trajet, se désinfecter les mains avant d'entrer et à la sortie du véhicule.
- ❖ **Utilisez des équipements de protection individuelle (EPI) :** le port des gants de travail permet de prévenir certains risques habituels (coupures, froid, etc.) et facilite le lavage ultérieur des mains. Il est important de bien se laver les mains à chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaisons, tabliers, etc.  
**Attention :** les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection : privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.



# Travail sur un élevage

## Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



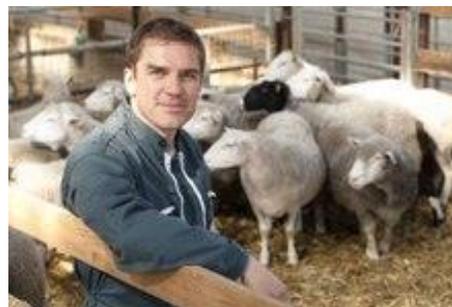
### ■ Réaliser pendant le travail

- ❖ **Portez une attention particulière au respect des mesures barrières et de distanciation pendant les temps de pauses.** Pour les repas :
  - ✓ **privilégiez le retour à domicile** pour le déjeuner, ou le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet),
  - ✓ **sinon, limitez le nombre de personnes présentes simultanément**, mettez à disposition une solution hydro-alcoolique (SHA) pour une désinfection systématique des mains à l'entrée et à la sortie, respectez la distanciation d'au moins 2 mètres à table, rappelez que les convives ne peuvent retirer leur masque qu'une fois attablés et ne peuvent pas déjeuner face à face. Chaque convive utilise ses couverts personnels. Aérez régulièrement la pièce et nettoyez les surfaces contacts (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation.

**Attention** : restez particulièrement vigilant aux mesures barrières, distanciation, lors de chantiers saisonniers impliquant voisins, entraide ... Évitez tout regroupement notamment pendant les pauses.

### ■ Vérifier après le travail

- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation** en particulier, repérez les situations pouvant être source de regroupement et mettez en place des mesures pour les éviter.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits** nécessaires à l'hygiène et l'accès à un point d'eau.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues et le port du masque là où il est indispensable. Assurez-vous que les déchets soient correctement éliminés dans des sacs fermés hermétiquement en fin de journée.
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** de vos collègues (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...).



**Attention** : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque de blessures par un animal, machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI...)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre entreprise.